



Terre de talents

Centre de Santé

DÉCISION n°2024/336

Objet : Convention d'occupation pour la mise à disposition de la salle du Conseil, pour l'année 2025 - ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Considérant que L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (EFS), établissement public de l'Etat, souhaite organiser une collecte de sang aux Ulis sur plusieurs dates : le 18 février 2025, le 29 avril 2025, le 1^{er} juillet 2025, le 26 août 2025, le 28 octobre 2025 et le 23 décembre 2025 ;

DÉCIDE

Article 1

De signer une convention de mise à disposition à titre gracieux et précaire de la salle du Conseil avec l'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (EFS), sis 122-130 rue Marcel Hartmann - Leapark - Bâtiment B1 à IVRY-SUR-SEINE (94200), pour l'organisation d'une collecte de sang, le 18 février 2025, le 29 avril 2025, le 1^{er} juillet 2025, le 26 août 2025, le 28 octobre 2025 et le 23 décembre 2025 de 14h30 à 21h.


Article 2

Les conditions de mise à disposition sont consignées dans la convention.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 29 août 2024


Clovis CASSAN
Maire des Ulis